

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances locales

Sous matière :
Subventions

Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2020,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :
**SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
2020 A
ASSOCIATIONS**

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia, GAIANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 11

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 22.09.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22.09.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **06 OCT. 2020**

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle à l'association :

- « Castel Volley Club » (15e trophée grand sud) pour un montant de 800 €
- « AFDI 11 Burkina » (Partenariat Union rizicole Burkina) pour un montant de 206 €

Cette subvention sera prélevée sur l'article 6574 du budget Ville 2020 pour un montant total de 1 006 €.

Vu la Commission des Finances en date du 24 septembre 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement de subventions exceptionnelles aux associations énumérées ci-dessus.

PRECISE que cette subvention sera prélevée au budget Ville 2020 sur l'article 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

*Mme Evelyne GUILHEM ne prend pas part au vote pour l'association AFDI
M. Giovanni ZAMAI ne prend pas part au vote pour l'association AFDI*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2020.



Le Maire,

[Signature]
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
06 OCT, 2020
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
05 OCT, 2020
Par publication le :
06 OCT, 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

[Signature]

Nicolas NAYRAL